Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213502644-20251127-2025_117-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
Ille-et-Vilaine

Arrondissement de
Vitré

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de Saint-Didier

Séance du 25/11/2025

Date de la convocation
21/11/2025

Date d'affichage
21/11/2025

Nombres de membre
Afférents au conseil municipal : 15 Présents : 12 Votants : 15

A l'unanimité
Pour : 15 Contres : 0 Abstentions : 0

L'an 2025, le 25 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur JOUAULT Joseph, Maire.

Présents : M. JOUAULT Joseph, Maire, M. EON Jonathan, M. BLANCHET Jacques, Mme, M. SINOQUET Vincent, Mme RUBION Régine, M. BLANDEL Philippe, M. FONTENEAU Damien, Mme POULAIN Justine, M. DAVID Patrice, M. VIEL Dimitri, M. SORRE Bertrand, Mme SABATIER Nathalie

Excusés avec procuration : M. ROUILLARD Emmanuel donne pouvoir à Vincent SINOQUET, Mme DESHOMMES Edith donne pouvoir à Mme RUBION Régine, Mme LEMOINE Lélia pouvoir donné à Joseph JOUAULT

Secrétaire de séance : M. Jonathan EON

Réf	2025-117

Objet de la délibération : Affaire Générale : Règlement municipal du cimetière de Saint-Didier

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2213-7 et suivants, L2223-1 et suivants, relatifs à la règlementation des cimetières et des opérateurs funéraires confiant au maire la police des funérailles et des lieux de sépultures ;
Vu le Code civil notamment les article 78 et suivants relatifs aux actes d'Etat Civil ;
Vu le Code pénal notamment les articles 225-17 et 225-18 relatifs au respect dû aux défunts ;
Vu la délibération du Conseil Municipal du 10 octobre 2023 approuvant les tarifs communaux des concessions des cavurnes.

Considérant qu'il a été constaté une absence de règlement du cimetière ;
Considérant qu'il y a mieux de se mettre en conformité en approuvant un texte relatif au fonctionnement du cimetière tant pour les usagers que pour les professionnels devant y travailler afin d'y assurer la sécurité, la salubrité, la tranquillité publique, le déroulement de funérailles dans les meilleures conditions d'ordres et de décence.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'approuver le règlement municipal du cimetière ci-annexé.

C'est à ce titre que le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le règlement municipal du cimetière
- **PREVOIT** les crédits nécessaires au budget primitif de la Commune 2026 pour les aménagements nécessaires aux actions du cimetière

Pour : 15 , contre : 0 , abstentions : 0

Pour copie conforme,
Le Maire,
Joseph JOUAULT

SAINT-DIDIER 35220 (Ille et Vilaine)

Le Secrétaire de séance,
M. Jonathan EON